

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Inscriptions et calendrier

- 1-Inscription au Conservatoire de Rouen jusqu'au 30 juin 2009  
(réception des candidatures et étude des dossiers)
- 2-Epreuves du test d'entrée entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juillet 2009  
Confirmation de l'admission au Conservatoire  
*Après ces périodes, des situations spécifiques pourront cependant être étudiées entre le 1<sup>er</sup> et le 8 septembre 2009.*
- 3-Inscription administrative et pédagogique à l'Université  
du 7 au 23 juillet et du 24 août au 30 septembre 2009

### Adresses et contacts

#### **Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Rouen**

50, Avenue de la Porte des Champs – 76000 ROUEN

Tél. 02.32.08.13.50 – Fax 02.32.08.13.59

[conservatoirederouen@rouen.fr](mailto:conservatoirederouen@rouen.fr)

Personnes référentes :

*Claire Paris-Messler, directrice - cparismessler@rouen.fr*

*Claude Brendel, directeur adjoint - cbrendel@rouen.fr*

*Philippe Tailleux, conseiller aux études - ptailleux@rouen.fr*

#### **Université de Rouen**

##### **Département de musicologie**

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Rue Lavoisier – 76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

Standard téléphonique : 02.35.14.60.00

Personnes référentes :

*Patrick Taïeb, professeur des Universités*

*Joann Elart, maître de conférence – joann.elart@univ-rouen.fr*

*Daniel Bargier, professeur certifié détaché*

*Jérôme Charles, professeur certifié détaché*

Secrétariat : Madame Martine Rossi (Bureau L 306A)

Tél. 02.35.14.71.01 - [martine.rossi@univ-rouen.fr](mailto:martine.rossi@univ-rouen.fr)

(fermé le mercredi et vendredi après-midi)



**CONSERVATOIRE de ROUEN**

**MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE**

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

# Licence d'interprète

en partenariat avec l'Université de Rouen



**Département de musicologie**  
(UFR des Lettres et Sciences Humaines)

**Session 2009-2012**

La mise en place de la Licence, parcours « Interprète », dite Licence d'interprète, est née de la volonté commune du Département de Musicologie de l'Université de Rouen/Haute-Normandie (UFR des Lettres et Sciences Humaines) et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen.

**Cela, en réponse à plusieurs objectifs :**

- se substituer au cycle perfectionnement qui ne répondait plus aux exigences en matière de professionnalisation en proposant un parcours de formation post DEM en adéquation avec le contexte professionnalisant actuel
- valider cette offre par la délivrance d'un diplôme pleinement reconnu (Licence)
- améliorer la professionnalisation et l'accès dans les métiers
- faciliter l'ancrage du parcours de formation dans sa réalité professionnelle en développant des partenariats privilégiés avec des structures professionnelles de diffusion et de création
- inscrire le cursus dans le schéma universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat) mis en place au niveau européen (accords de Bologne)
- faciliter et privilégier la circulation des étudiants à l'échelle européenne en leur permettant de s'inscrire dans le dispositif Erasmus

## **Equivalences**

Pour certains modules, des possibilités d'équivalences pourront être étudiées :

- pour l'Université** pourront être concernés les étudiants déjà titulaires d'une Licence de musicologie ou en cours de formation dans cette même Licence.
- pour le Conservatoire** pourront être pris en compte des parcours artistiques français ou étrangers.

## **Les partenaires de la Licence d'interprète**

- l'Orchestre de l'Opéra de Rouen/Haute-Normandie
- l'Orchestre des Siècles
- l'ensemble « Café Zimmermann »
- l'ensemble « Le Poème harmonique »
- le Quatuor de saxophones « Habanera »
- le Chœur de chambre de Rouen
- la Cité des Métiers de Haute-Normandie
- les structures culturelles des villes jumelées de Hanovre et de la Région Basse-Saxe (D), Norwich (GB) et Cleveland (USA)

*(liste non exhaustive)*

## **Les accueils d'artistes en 2008-2009**

Gilles Apap, violon, Konstantin Bogino, piano, Marc Coppey, violoncelle – David Guerrier, trompette - Erika Guiomar, accompagnement des chanteurs - Juliette Hurel, flûte – Jean-Pierre Leguay, orgue et improvisation – Alain Neveu, piano - Ulla Soinne, alto – Louis Thiry, orgue - Trio Cappa, musique de chambre...

## Professionnalisation

La formation comporte des **périodes de stage en milieu professionnel**, en partenariat avec les structures de création et de diffusion présentes sur le territoire. Cette démarche se traduira également par des **mises en situation professionnelle** organisées par le Conservatoire (récitals, concerts, spectacles mettant en présence la musique, la danse, le théâtre et d'autres arts du spectacle vivant, évènements culturels et artistiques inhérents à chacune des deux structures en présence).

L'organisation, le suivi pédagogique et l'évaluation des stages en milieu professionnel et des mises en situations professionnelles sont placés sous la responsabilité du Conservatoire.

## Modalités d'évaluation des études

Toutes les unités d'enseignement donnent lieu à une **évaluation continue**. Elle porte sur l'**évolution** de l'étudiant, les **travaux réalisés**, et sur les **acquis** des périodes de stage **en milieu professionnel** et des **mises en situation professionnelle**. Elle se traduit, pour chaque unité d'enseignement, par une note de 0 à 20. Une unité d'enseignement est acquise lorsque le candidat a obtenu au moins 10 sur 20 à l'évaluation continue.

**Le module principal** de l'unité d'enseignement de la spécialité fera l'objet d'évaluation spécifiques intermédiaires devant un jury en fin de chaque semestre (semestres 1 à 5), et d'une évaluation terminale en fin de cycle (semestre 6). Pour ces deux types d'évaluation, sera également attribuée une note de 0 à 20. Cette unité d'enseignement est acquise lorsque le candidat a obtenu au moins 10 sur 20 dans l'ensemble des évaluations (continue, intermédiaire et terminale).

## Parcours et validations

S'agissant d'une **Licence**, la **durée des études** est fixée à **3 ans**. La durée de référence à prendre en considération étant celle des cursus d'études universitaires, représentant un volume horaire de 1350 heures réparties sur 6 semestres universitaires.

La Licence, délivrée à l'issue de la formation par l'Université, atteste l'acquisition d'une qualification professionnelle, et valide des compétences artistiques et techniques.

La formation pourra être dispensée dans les disciplines et esthétiques suivantes : musique ancienne, musiques classiques à contemporaines, chant, jazz, accompagnement au piano.

## Conditions et modalités d'admission

Pourront se présenter aux épreuves du test d'entrée, les candidats titulaires :

**-d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)** ou d'un diplôme étranger équivalent

**-du Baccalauréat** ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence

### **Peuvent accéder à cette formation les personnes :**

- ayant validé leur DEM et leur BAC à l'issue de l'année scolaire 2008-2009
- ayant suivi ou suivant actuellement un cycle de perfectionnement post DEM au sein d'un CRR ou d'un CRD
- ayant validé un DE dans le cadre d'un CeFEDeM
- ayant déjà validé une Licence de musicologie ou en cours de formation dans cette même Licence.

**Les candidats fournissent en outre *un curriculum vitae* détaillé et une lettre de motivation manuscrite exposant leur projet.**

**Les modalités d'admission concernant les épreuves à caractère artistique et technique** sont fixées par le Conservatoire.

**Après étude des dossiers, elles consistent en :**

- un test d'entrée** pour les étudiants extérieurs au CRR (français où étrangers), se présentant sous forme d'une **prestation instrumentale** d'une durée de 20 à 30mn (programme libre et révélateur de la diversité des répertoires propres à l'instrument du candidat)
- un entretien avec le jury** permettant au candidat d'exposer ses motivations et son projet.

## **Organisation et contenu des enseignements**

Le temps d'enseignement est partagé entre le Conservatoire et l'Université, à hauteur d'environ 60% pour le premier et 40% pour le second.

**Les parcours de formation sont organisés en Unités d'Enseignement (UE)** articulées entre-elles en fonction des compétences visées, et couvrent les domaines suivants :

- la formation de l'interprète
- la culture musicale et générale
- le développement de l'invention et de la créativité
- les connaissances techniques en organologie, physiologie, nouvelles lutheries, informatique musicale, acoustique...
- la connaissance des institutions et de la structuration des lieux de création et de diffusion
- la connaissance des cadres législatifs et des dispositions en termes de droits des interprètes, droits d'enregistrement et de reproduction, droits d'auteur
- la connaissance des métiers et systèmes de communication
- la maîtrise d'une langue étrangère parlée et écrite

**L'UE 1** concerne les **enseignements fondamentaux** dispensés par l'**Université** comme l'histoire et l'analyse des grandes périodes de l'histoire de la musique (Moyen-âge, renaissance, baroque, classique, romantique, moderne, contemporaine).

**L'UE 2** concerne les **enseignements fondamentaux** dispensés par le **Conservatoire** (pratique instrumentale dominante, pratique instrumentale associée musique de chambre, pratique collective d'orchestre ou de chœur).

**L'UE 3** (enseignements complémentaires dont ceux dispensés par le Conservatoire : culture musicale et commentaire d'écoute, méthodologie de stage, stage de professionnalisation, langue vivante, français et expression écrite pour les étudiants étrangers), et **l'UE 4** (enseignements libres proposés par l'Université) viennent compléter de part et d'autre le dispositif de formation.

A titre indicatif, en Licence 1 (L1), le volume hebdomadaire de cours s'élève approximativement à 18 heures.

Ces enseignements se compléteront par des actions ponctuelles, comme des master classes et des rencontres avec des artistes en résidence ou invités.